

Pressemitteilung
Communiqué de presse

Seiten / Pages : 3

Datum / Date : 26/10/26

Assemblée générale de la CGFP

Feu vert pour une prolongation éventuelle des mesures existantes de la tripartite

Lors de la première Assemblée générale, les délégués de la CGFP ont abordé de nombreux sujets d'actualité. La poursuite des négociations prévue ce jeudi dans le cadre du « Comité de suivi tripartite » était au cœur des débats.

Dans ce contexte, les délégués ont défini la ligne de conduite de la CGFP. Ils se sont prononcés en faveur d'une prolongation éventuelle des mesures de la tripartite actuellement en vigueur, sous réserve de deux conditions précises : toutes les dispositions doivent rester inchangées dans leur forme actuelle et la prolongation ne doit pas dépasser une durée raisonnable de trois mois.

Cette limitation dans le temps permettra de faire une analyse minutieuse de l'évolution de la situation, afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à la suite à donner. La CGFP défendra cette position lors de la réunion du « Comité de suivi tripartite » prévue le 29 octobre.

Négociations sectorielles : la responsabilité incombe au gouvernement

Outre les mesures de la tripartite, la CGFP s'est également penchée sur la mise en œuvre de l'accord salarial qui arrive à échéance à la fin de cette année. L'accent a notamment été mis sur les négociations sectorielles avec les organisations membres de la CGFP. Lors des discussions salariales, la CGFP avait insisté pour qu'une clause soit incluse dans l'accord, obligeant le gouvernement à négocier les revendications spécifiques des organisations membres à leur demande.

Les délégués ont lancé un appel pressant au ministre de la Fonction publique pour qu'il présente immédiatement des résultats concrets. La CGFP considère que les revendications sectorielles de ses organisations membres sont justifiées et les soutient expressément.

Carrières ouvertes : la CGFP s'oppose à toute détérioration

L'ordre du jour comprenait également un bilan intermédiaire des groupes de travail mis en place dans le cadre de l'accord salarial. La nouvelle réglementation prévue concernant les « carrières ouvertes » a été abordée. Elle doit permettre aux agents publics, sous certaines conditions, d'obtenir une promotion professionnelle et de bénéficier d'un changement de carrière sans détenir le diplôme normalement requis.

La CGFP estime que la procédure existante doit être simplifiée et rendue plus efficace, sans pour autant restreindre de quelque manière que ce soit les possibilités d'avancement existantes. L'une des revendications essentielles de la CGFP consiste à ce qu'on ne considère plus la formation correspondante à l'avenir comme un prérequis, mais qu'elle soit intégrée dans la procédure des « carrières ouvertes ».

Éloges et revendications concernant le projet de budget

Les discussions ont également porté sur le projet de budget 2027. Les délégués ont salué l'engagement du gouvernement en faveur d'une fonction publique performante, pilier essentiel de la démocratie, ainsi que les moyens supplémentaires prévus, notamment pour la police, l'armée et les services de secours. Par ailleurs, ils ont mis en garde contre toute mesure d'austérité sociale et ont réitéré leur revendication d'une adaptation intégrale du barème fiscal à l'inflation.

La CGFP revendique un droit de regard sur la réforme de la formation

Lors de son Assemblée générale, la CGFP a aussi examiné le projet de création de l'Administration pour le développement dans la fonction publique. Le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) et l'Institut national d'administration publique (INAP) seront regroupés au sein de cette nouvelle structure.

Selon le gouvernement, cette fusion vise à mieux exploiter les synergies. À l'avenir, les agents publics devraient être accompagnés par un interlocuteur unique, de leur recrutement à leur départ à la retraite.

La CGFP se montre en principe favorable à ce projet. Cependant, comme la formation fera l'objet d'une refonte dans une deuxième phase, les délégués ont demandé que la CGFP soit étroitement associée à ce processus de réforme dès le début.

Lors d'un entretien préalable avec le ministre de tutelle, la CGFP a déjà souligné que la refonte des carrières ouvertes ne devait en aucun cas porter atteinte à la formation initiale et continue des agents publics. La formation doit répondre aux exigences de qualité les plus élevées, tant sur le fond que sur le nombre d'heures de cours proposées.

La CGFP célébrera son 60^e anniversaire en 2027

Outre les nombreux défis syndicaux que l'année à venir apportera aux niveaux national et international, un événement particulier se profile à l'horizon : en 2027, la CGFP fêtera ses 60 ans d'existence sous sa forme actuelle. Cet anniversaire sera célébré lors d'une séance académique qui se tiendra le 25 novembre 2027.